CHAMBRE D'AGRICULTURE LOIRET

INFORMATION A DESTINATION DES RÉSIDENTS ET DES PERSONNES PRÉSENTES AUX ABORDS DE PARCELLES

Loiret

Bon À SAVOIR

Un pulvérisateur dans les champs n'est pas forcément en train d'appliquer un produit phytosanitaire.
Il peut aussi appliquer, par exemple, des produits de biocontrôle qui stimulent les défenses naturelles de la culture, des engrais ou des solutions foliaires d'éléments minéraux pour corriger des carences d'alimentation…

L'information ci-dessous permet d'identifier pour les cultures listées dans la charte d'engagement des utilisateurs de produits phytosanitaires, les situations où un traitement est probable pour la période précisée : Les icones représentent l'échelle de probabilité de traitement par culture et type de cible.

Période du 01/11/2026 au 15/11/2026

	Cibles				
Cultures	**Interculture qui précéde la culture**	**Mauvaises herbes Défanage**	**Maladies**	**Ravageurs**	**Verse**
Blé tendre d'hiver	●	●		●	
Blé dur d'hiver	●	●		●	
Orge d'hiver	●	●		●	
Orge de printemps	●				
Colza d'hiver		●		●	
Pois protéagineux	●				
Maïs	●				
Tournesol	●				
Pomme de terre	●				
Betterave sucrière	●				
Arboriculture	●				
Viticulture					
Prairies					

Pas d'applications actuellement ou non concerné

● Période d'applications

A NOTER

Cette information est construite sur une situation moyenne du département, à partir de l'analyse de risque des BSV s'ils existent et de l'expertise des conseillers. Il est possible qu'un agriculteur intervienne hors plage identifiée, en fonction du contexte de sa parcelle et de la situation sanitaire.

En complément de cette information, vous pouvez consulter :
> les calendriers prévisionnels d'interventionnels détaillés par culture
> les BSV de la région via le lien suivant : https://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/acces-au-bsv-r37.html